

Nom :	Prénom :	Date de naissance :/...../.....	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>
----------------	-------------------	--	---

Entourez le(s) numéro(s) correspondant(s) au(x) cours souhaité(s) dans la colonne de gauche

CLASSIQUE			
1	Animation classique (Pré-ados / Ados) (8 à 18 ans) 180 € / An*	COURS AVEC AUDE	Mercredi de 15h45 à 16h45 Studio Anna Weill
2	Animation classique (Adultes débutants) 210 € / An*	COURS AVEC CINDY	Lundi de 20h à 21h30 Creps de Boivre
CONTEMPORAIN			
3	Contemporain Débutants / Intermédiaires (Adultes) 210 € / An*	COURS AVEC CINDY	Mardi de 19h à 20h30 Institut de Larnay
4	Contemporain Pré-ados / Ados 210 € / An*	COURS AVEC CINDY	Jeudi de 18h30 à 20h Institut de Larnay
MODERNE			
5	Moderne enfants (4 / 6 ans) 180 € / An*	COURS AVEC CINDY	Jeudi de 17h30 à 18h30 Institut de Larnay
6	Moderne enfants (7 / 8 ans) 180 € / An*	COURS AVEC AUDE	Mercredi de 16h45 à 17h45 Studio Anna Weill
7	Moderne enfants (8 / 10 ans) 180 € / An*	COURS AVEC AUDE	Mercredi de 14h45 à 15h45 Studio Anna Weill
8	Moderne Pré-ados / Ados (13 / 17 ans) 210 € / An*	COURS AVEC CINDY	Jeudi de 20h à 21h30 Institut de Larnay
9	Moderne Adultes Avancés 210 € / An*	COURS AVEC CINDY	Mardi de 20h30 à 22h Institut de Larnay
HIP HOP			
10	Hip Hop Débutants (8 / 12 ans) 180 € / An*	COURS AVEC RONG	Mercredi de 14h30 à 15h30 Creps de Boivre
11	Hip Hop Élémentaires (8 / 12 ans) 180 € / An*		Vendredi de 17h30 à 18h30 Csc La Blaiserie
12	Hip Hop Intermédiaire 1 (13 ans et +) 210 € / An*		Vendredi de 18h30 à 20h Csc La Blaiserie
13	Hip Hop Intermédiaire 2 (13 ans et +) 210 € / An*		Vendredi de 20h à 21h30 Csc La Blaiserie
14	Hip Hop Confirmés (13 ans et +) 210 € / An*		Lundi de 20h à 21h30 Creps de Boivre
15	Hip Hop Débutants/ Intermédiaire (Adultes) 210 € / An*		Jeudi de 19h à 20h30 Creps de Boivre
16	Hip Hop Confirmés (17 ans et +) Hamper Crew 210 € / An*		Jeudi de 20h30 à 22h30 Creps de Boivre
17	Atelier Chorégraphique ouvert aux plus de 13 ans 80 € / An*		1 samedi ou dimanche par mois (4 h)

* Les prix indiqués tiennent compte de l'adhésion de 2 € et de la cotisation pour la licence de 19 €

INFORMATIONS ADHÉRENT(E)

Adresse Principale :

 Code Postal :
 Ville : Téléphone :
 Mail :

INFORMATIONS PARENTS (POUR LES MINEURS)

Mère		Père	
Nom :	Prénom :	Nom :	Prénom :
Téléphone (en cas d'urgence) :		Téléphone (en cas d'urgence) :	
Mail :		Mail :	

Toutes les informations concernant l'association vous seront envoyées par mail. Bien noter les deux adresses mail si vous souhaitez recevoir chacun le mail envoyé, merci.

FICHE DES TARIFS (COCHER LA CASE CORRESPONDANTE À VOTRE TARIF)

180 € / An pour une heure de cours par semaine	3 CHQ de 60 €
210 € / An pour + d'une heure de cours par semaine	3 CHQ de 70 €
280 € / An pour deux cours par semaine (pour un adhérent)	2 CHQ de 94 € + 1 CHQ de 92 €
340 € / An pour trois cours par semaine (pour un adhérent)	2 CHQ de 114 € + 1 CHQ de 112 €
80 € / An pour une heure de cours par semaine (l'atelier n'est pas considéré comme un cours hebdomadaire)	1 CHQ de 80 €

Vous avez la possibilité de régler en 1, 2 ou 3 fois. Le premier chèque sera encaissé impérativement le 10 Octobre et les suivants le 10 Novembre et le 10 Janvier 2019 Chèque à l'ordre de Atelier Danses / Merci d'éviter les centimes.

CERTIFICAT MÉDICAL / FICHE ET PAIEMENT À ENVOYER À : Landreau Éléonore 40 rue de Vouneuil 86000 Poitiers

CADRE RÉSERVÉ À L'ASSOCIATION

1er Chèque 10 Octobre 2018	2ème chèque 10 Novembre 2018	3 ème chèque 10 Janvier 2019
.....€€€
Banque : N° Chèque :	Banque : N° Chèque :	Banque : N° Chèque :
Ticket Sport	Chèques Vacances ANCV	Participation CE et autre
.....€€€
Montant Total du Règlement :		

Je soussigné(e), Monsieur/Madame (rayer les mentions inutiles).....
 père/mère de l'enfant mineur (nom, prénom)certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Atelier Danses et d'en accepter les règles.

Par ailleurs: J'autorise Je n'autorise pas

L'association Atelier Danses à diffuser des images ou vidéos de mon enfant de moi-même dans la presse, sur le site internet ou sur tous types de supports.

Pour servir et valoir ce que de droit. Leà.....Signature

Règlement intérieur

Coordonnées

Co-présidentes : Carine ARNAUD : 06 64 65 75 73 / Gaëlle GELE LUTTIAU : 06 64 38 47 29

Tésorière : Gaëlle BEAULIEU : 06 22 51 48 71 /

Trésorière adjointe : Cécile DEPORT : 06 84 14 76 00

Adresse mail : asso-danse.biard@hotmail.fr / site internet : www.assodansebiard.com

Adhésion : Une cotisation annuelle par adhérent sera demandée.

Horaires : Les horaires doivent être respectés pour le bon déroulement des cours.

Hygiène : L'usage du tabac est interdit dans les locaux. Une bouteille d'eau est vivement recommandée. En cas de présence de poux ou de verrues, merci d'en faire part au professeur qui pourra adapter son cours si besoin (éviter les exercices avec contact).

Discipline générale : La politesse et le respect sont de rigueur au sein de l'association. En cas de comportement inadapté d'un élève lors des cours, nous en informerons ses parents par courrier dans un premier temps, et nous nous réservons le droit de l'exclure de l'association, et ce, sans remboursement.

L'utilisation des portables est formellement interdite pendant les cours.

Tenue : Une tenue de danse en cours est exigée, cheveux attachés et bijoux retirés (chewing-gum interdits)

Hip Hop : Baskets et pantalon de jogging (jeans interdits) + genouillères souples de danse.

Moderne/contemporain/classique : Jogging et t-shirt, pieds nus.

Objets perdus ou volés : L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Sécurité : Il est recommandé de s'assurer que le professeur soit présent sur le site lorsque vous déposez votre enfant et de vous assurer de son entrée en cours.

Licence : L'association est affiliée à la FFD qui préconise un certificat médical pour la délivrance de la licence. Vous devrez donc fournir un certificat médical de moins de 1 an pour toute inscription. Sans ce certificat, l'élève ne pourra pas participer au cours.

Début et fin des cours : Les enfants ne sont sous la responsabilité de l'association que pendant la durée du cours. Il est donc important de respecter les horaires de début et de fin de cours. L'association ne pourra en aucun cas être tenue responsable pour quelque cause que ce soit en cas de non-respect de cette règle.

Lors d'absences répétées aux cours, nous vous remercions de bien vouloir prévenir l'un des membres du bureau (coordonnées indiquées ci-dessus). Les responsables se chargeront de transmettre les messages aux professeurs.

En cas d'accident : Et si nécessaire, la danseuse ou le danseur sera transporté(e) au CHU de Poitiers.

Droit à l'image : L'autorisation est à signer dans le dossier d'inscription.

Spectacle de fin d'année : Dans le cas où votre enfant ou vous-même ne souhaiteriez pas participer au spectacle ou à l'ensemble des représentations, vous devrez impérativement en informer le professeur dès le mois de Janvier. Il est important pour eux de connaître les disponibilités de chacun pour mettre en scène les chorégraphies. De même, les absences répétées lors des cours à compter de janvier laissent libre au professeur de décider de la participation de l'élève au spectacle ou non. Les absences lors de la préparation du spectacle ont une incidence sur tout le groupe. Il sera donc important que chacun tienne ses engagements. Par ailleurs, en cas de désistement, les costumes vous seront facturés.

Les mineurs sont sous la responsabilité de leur famille pendant l'entracte.

Le spectacle de fin d'année est payant pour les familles.

Costumes : Pour le spectacle, certains costumes seront à la charge des familles.

Paiement : Vous pouvez régler par chèques bancaires à l'ordre de « L'atelier Danses », ou par tickets sports, chèques vacances ANCV, chèques sport ANCV, participation CE. Vous avez la possibilité de payer en 1, 2 ou 3 fois. Les chèques doivent être remis lors du dépôt du dossier et seront encaissés en Octobre, Novembre et Janvier. Le premier chèque sera impérativement encaissé en Octobre, et les suivants les mois consécutifs à la première date d'encaissement.

L'inscription est valable pour l'année entière et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement sauf sur présentation d'un certificat médical ou d'une attestation certifiant un changement d'emploi engendrant un déménagement. En cas de recours, la décision appartiendra au conseil d'administration.

Documents à fournir lors de l'inscription :

- Fiche d'inscription
- Paiement pour l'année
- Certificat médical de moins d'un an

Vous recevrez toutes les informations par mail. Soyez vigilants lorsque vous recevrez des courriels de ATELIER DANSES. Merci de vérifier également dans vos courriers indésirables.

Pensez à nous communiquer vos nouvelles coordonnées en cas de changement.